

INFOS



PERRIGNY

décembre 2017 • n° 121 • www.perrigny.fr



LE MOT DU MAIRE



Avant de découvrir dans ce bulletin de fin d'année, les dernières nouvelles de notre village et les diverses activités de nos associations, je souhaitais écrire quelques mots sur les collectivités locales.

C'est un thème d'actualité puisque que le 100ème congrès des Maires s'est achevé fin novembre avec un sentiment d'inquiétude sur certains sujets pour de nombreux Maires.

Loin de vouloir faire de la politique et de commenter les nouvelles orientations voulues par notre Président de la République, force est de constater que l'organisation des collectivités s'apprête à devoir passer des étapes importantes de transformation. Nous l'avons déjà pressenti depuis quelques années maintenant. D'ailleurs, vous avez pu vous apercevoir que déjà certaines choses ont changé : les cartes nationales d'identité, les passeports ne se font plus en mairie, le plan local d'urbanisme est maintenant géré par la Communauté d'Agglomération (CA) ainsi que les zones d'activités et bientôt l'assainissement et l'eau pluviale... L'incertitude des recettes fiscales des communes demeure également, avec la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, les dotations de l'Etat en diminution et le coût des transferts de compétence à la CA. Ce serait trop long d'entrer dans les détails mais une chose est sûre, des changements profonds sont à attendre pour la mairie mais aussi pour nous tous, dans nos démarches, nos habitudes, nos impôts. A l'avenir, ce ne sera pas faire plus avec moins, ce sera désormais faire autrement pour espérer faire aussi bien !

Et puis, quelle place donnera-t-on à la commune dans les années futures ? Quoi qu'il en soit, avec mon Conseil Municipal, notre seconde partie de mandat aura pour objectif d'appréhender avec efficacité tous les projets structurants, ainsi que la gestion communale. Nous chercherons toutes les opportunités pour rester acteurs dans ce monde en pleine mutation et nous continuerons à valoriser notre commune et ses habitants. Je ne veux pas me résigner à la fatalité mais trouver de meilleures solutions, même si les choix sont parfois difficiles...

Pour finir, je vous souhaite de passer d'agréables moments auprès des vôtres car les vacances de Noël qui approchent sont, pour la plupart d'entre nous, l'occasion d'apprécier de nous retrouver en famille.

BON NOËL à tous !

Le Maire
Emmanuel CHANUT

Le Maire et le Conseil Municipal
vous présenteront leurs vœux

le Samedi 6 Janvier 2018
à 11h00 Salle Polyvalente de Perrigny.

Vous êtes cordialement invités à cette cérémonie
qui se clôturera par le verre de l'amitié



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous avez jusqu'au **samedi 30 décembre dernière limite** pour vous inscrire sur les listes électorales de la Commune. N'attendez pas le dernier moment.

COLLECTE DES SAPINS DE NOEL

Que faire de son sapin de Noël après les fêtes de fin d'année ?

Le sapin est un déchet valorisable, c'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois reconduit la collecte de sapin de Noël aux points de regroupement suivants :

- devant les Services Techniques, chemin des Coulemines perpendiculaire à la rue des Ecoles,
- aux Bréandes, au carrefour de la rue des Vendanges et de la rue de la Côte de Bréandes.

Une signalétique symbolisée par un sapin sera installée à l'endroit de dépôt. Il nous est précisé que les sapins doivent être sans boules ni guirlandes, ils peuvent être floconnés et peuvent aussi être emballés dans un sac biodégradable vendu en grande surface.

Il est demandé de le sortir dernier délai la veille au soir pour la collecte qui aura lieu le **jeudi 11 janvier 2018**.



CORRECT

INCORRECT

CALENDRIER DE RAMASSAGE

des ordures ménagères et du tri sélectif

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois offre à tous les habitants de son territoire un calendrier de collecte pour l'année 2018. Ces calendriers ont été distribués par voie postale entre le 11 et le 15 décembre.

Si vous ne l'avez pas eu vous pouvez le télécharger sur le site internet de la commune www.perrigny.fr. Le service environnement reste disponible pour toutes vos interrogations ou questions relatives au service de ramassage des ordures ménagères au 0.800.89.2000.

RECENSEMENT JOURNÉE D'APPEL À LA DÉFENSE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Si vous dépassez ce délai, il sera procédé à une régularisation.

Se présenter à la mairie, muni du livret de famille des parents, d'un justificatif de domicile et de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera alors délivrée. Elle vous servira pour un grand nombre de démarches futures car elle est obligatoire pour les inscriptions aux examens scolaires, au permis de conduire et autres.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement se déroule dans notre commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Se faire recenser est un geste civique utile à tous. Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc....

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. La grande nouveauté cette année, c'est le recensement en ligne.

Il présente des avantages pour tous :

- gain de temps
- questionnaire guidé et facile à compléter, accusé de réception par courriel
- confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'INSEE

Nous vous encourageons vivement à opter pour ce mode de réponse, tout le monde est gagnant.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous



M^{me} Guyot



M^{me} Druette

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs qui sont Mesdames Monique Druette et Brigitte Guyot.

Mme Druette, qui a déjà réalisé le recensement en 2013, aura principalement en charge le secteur de Bréandes, une petite partie du Bourg et quelques lieux-dits. M^{me} Guyot aura elle, la grande majorité du Bourg et les autres lieux-dits.

CARTES D'IDENTITÉS : CE QUI A CHANGÉ

Depuis le 22 mars 2017, vous ne pouvez plus vous rendre à la mairie de Perrigny pour renouveler votre carte d'identité. Des centaines de communes se sont vues retirer par l'Etat cette tâche administrative de proximité.

Fin 2009, dans un souci de simplification des démarches administratives, 14 communes de l'Yonne s'étaient vues attribuer le traitement des demandes de passeports suite à la mise en place du passeport biométrique sécurisé. Ce sont ces mêmes communes qui s'occupent aujourd'hui des demandes de carte d'identité.

La carte d'identité à portée de clic :

Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Il faut créer pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (<http://pre-demande-cni-ants.gouv.fr>) et saisir votre état civil.

Puis relever le numéro de pré-demande qui vous est attribué et prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée du dispositif.

Vous devrez ensuite vous rendre à votre rendez-vous muni des pièces justificatives nécessaires et procéder à

la prise d'empreintes digitales. Vous devrez vous rendre à cette même mairie pour retirer votre carte d'identité.

Pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique rassurez-vous, vous pouvez prendre rendez-vous dans une des mairies désignées et vous y rendre avec les documents nécessaires à la constitution du dossier qui vous seront communiqués à la prise de rendez-vous.

Les 14 communes du département sont :

- Auxerre, Joigny, Migennes, Saint-Florentin, Chablis, Vermenton, Toucy, Bléneau et Aillant-sur-Tholon pour l'arrondissement d'Auxerre,
- Avallon et Tonnerre pour l'arrondissement d'Avallon,
- Sens, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-l'Archevêque pour l'arrondissement de Sens.

Si vous travaillez dans un autre département ou pour les jeunes majeurs qui font leurs études dans un autre département, pour plus de commodités vous pouvez maintenant refaire vos documents d'identité sur place.

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Avril 2016-Avril 2021



La commune rappelle aux habitants qu'ils peuvent bénéficier du dispositif "Programme Logements Durables".

Des aides financières pour réaliser des travaux :

La Communauté de l'Auxerrois a mis en place une opération d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat. Ce dispositif permet aux propriétaires privés qui

envisagent de réaliser des travaux de bénéficier, sous certaines conditions, d'un accompagnement gratuit et d'aides financières.

Plusieurs types de projets peuvent bénéficier d'une subvention parmi lesquels :

- les projets de rénovation énergétique (isolation des combles ou des murs, remplacement des menuiseries, remplacement d'une chaudière,...),
- les projets d'adaptation d'un logement pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte de mobilité (remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'un monte-escalier...)
- ou encore la rénovation globale de logements dégradés.

Des aides à l'accession à la propriété peuvent également être cumulées avec ces aides aux travaux.

Ces subventions peuvent bénéficier aussi bien aux ménages propriétaires de leur résidence principale qu'aux propriétaires de logements locatifs ou de logements vacants. Certaines aides de la communauté de l'auxerrois ne dépendent pas de votre niveau de revenus.

Les travaux devront être réalisés par des entreprises et ne



pas avoir été commencés avant le dépôt d'un dossier.

Information, conseil et accompagnement gratuit :

La société de conseil URBANIS a

été missionnée par la Communauté de l'Auxerrois, pour vous informer sur les aides et les conditions d'éligibilité. Urbanis vous accompagnera gratuitement pour :

- définir un programme de travaux personnalisé et adapté à votre habitation (diagnostic technique, estimation du coût des travaux, gain énergétique...),
- établir un plan de financement prévisionnel intégrant les diverses aides,
- constituer votre dossier de demande de subvention pour vos travaux,

Leurs conseils sont neutres et indépendants !

Contacts et renseignements

Nous vous invitons à vous renseigner auprès d'Urbanis : 03.86.41.19.89 ou auxerre@urbanis.fr

Des permanences sont tenues à la Communauté de l'Auxerrois, 6 bis Place Maréchal Leclerc à Auxerre, sans rendez-vous :

- les lundis et vendredis : 10h - 14h
- les mercredis : 13h30 - 17h30

POINT SUR LES TRAVAUX 2017

Lotissement « Coteaux de Bréandes » : Rue des Sarments, rue des Pessiaux, rue de la Treille et place de la Hotte :



- Remplacement de tous les candélabres et création d'un nouveau dont l'absence générait une zone sombre. Remplacement de 2 luminaires (en conservant les mâts) dans le chemin piétonnier rejoignant l'allée du Chardonay. Travaux réalisés par DRTP pour un montant de 27 547 € HT,
- Réfection totale des trottoirs réalisée en bicouche (goudron gravillonné) et des entrées charrières en béton désactivé. Ce choix plus coûteux pour les entrées charrières permet d'avoir une tenue dans le temps bien plus importante sur la zone qui « souffre » le plus avec le passage des véhicules; les trottoirs étant normalement réservés au seul usage des piétons. Nous avons déjà adopté ce choix dans les réfections précédentes et tenterons de le perdurer dans les futures réfections. Travaux effectués après consultation par l'entreprise ETPB pour un montant de 53 438 € HT.

Les autres travaux de voirie dont les devis ont été signés sont reportés lorsque les températures seront plus appropriées. En effet, les plannings des entreprises choisies n'ont pas permis de les réaliser suffisamment tôt. Il s'agit de :

- la réfection partielle du CV10 et de la rue du Fréaux par l'entreprise MANSANTI pour un montant prévu de 16 432 € HT,
- la création d'une allée piétonne et la réfection de l'enrobé rue des Vignerons, ainsi que la réfection partielle de l'allée du Colombier par l'entreprise ETPB pour un montant prévu de 36 974 € HT.

Mur de l'ancien cimetière :



Une partie du mur de l'ancien cimetière situé allée du Colombier nécessite une remise en état pour éviter que les infiltrations d'eau accentuent son délabrement. De nouveaux chapeaux de mur vont être posés, les fissures rebouchées et l'enduit refait. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise TAUPIN pour un montant de 9 675 € HT.

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

La société d'horticulture de l'Yonne organise une démonstration publique de taille des arbres fruitiers à Perrigny au verger conservatoire (derrière le dépôt de pain) le samedi 3 mars 2018 de 10h à 12h. Venez nombreux profiter de leurs précieux conseils.

Assainissement :

Cet été, l'extension du réseau d'assainissement a été réalisée à la sortie du village, depuis la maison de retraite jusqu'au collecteur situé au bas de Bréandes. Vous l'avez forcément vu puisque la RD158 a été fermée pendant la durée des travaux, engendrant quelques désagréments de circulation pour les gens qui l'empruntent quotidiennement. Nous avons tenu à réaliser cette extension nécessaire avant que nous ne perdions la compétence « assainissement » au profit de la communauté d'agglomération. En effet, ce nouveau transfert de compétence est programmé dans un avenir proche et la gestion de ce type de travaux sur notre commune deviendra plus compliquée puisque nous n'en serons plus le maître d'ouvrage.

Sécurisation du parking de l'école :



Les services techniques de la commune ont réalisé un nouveau marquage au sol et posé des bornes souples afin d'imposer un sens de circulation et de sécuriser les abords des entrées de l'école élémentaire, de la garderie ainsi que le cheminement piétonnier rejoignant l'école maternelle. Ce marquage n'est qu'une barrière immatérielle et ne peut en aucun cas remplacer la vigilance et le respect des règles de chacun ! Il n'est pas rare de voir des enfants courir au milieu des voitures pour rejoindre leurs parents. Nous vous rappelons qu'il est préférable de stationner en marche arrière avant la sortie des enfants afin d'avoir une meilleure visibilité en repartant. Rappelons également que la structure du parking ne permet pas le dépose-minute, vous devez obligatoirement stationner votre véhicule sur une place matérialisée pour accompagner vos enfants. La circulation et le stationnement sur le parking de l'école se doivent d'être le plus respectueux possible puisqu'il en est de la sécurité de nos enfants. Merci à tous de respecter au mieux ces règles.

Accessibilité : bonne nouvelle !

Après une longue attente, nous sommes satisfaits d'avoir obtenu deux accords de subvention pour les travaux de réalisation d'accessibilité P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) de la mairie : une par le conseil départemental au titre de l'opération « Villages de l'Yonne » à hauteur de 30% et une par l'état au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) également pour 30%. Ce sont donc en tout 60% des travaux qui seront pris en charge, ce qui devient rarissime aujourd'hui ! Il s'agira de détruire la rampe et une partie de l'escalier existant, de reconstruire un nouvel ensemble de l'autre côté avec un retour pour respecter la pente de moins de 5% et de remplacer la porte d'entrée pour respecter la largeur d'ouverture et la hauteur de seuil normalisées. Les montants révélés par les devis réalisés pour les demandes de subventions nécessitent d'organiser une consultation afin de choisir les entreprises. Celle-ci sera faite prochainement avec pour objectif de réaliser les travaux avant l'été 2018 si possible.

Le hall d'entrée de la mairie devrait être rénové à cette occasion mais les travaux d'embellissement ne pouvant pas être intégrés dans les demandes de financement, ils devront être pris en charge intégralement par la commune.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : RÉSULTATS

Comme chaque année, en juillet et en août, les membres du jury sont allés apprécier le fleurissement des maisons inscrites au concours, chacun sa feuille de notation et son appareil photo en mains. C'est toujours un parcours très agréable et souvent ponctué de belles surprises. Nous avons eu plusieurs coups de cœur ! Le fleurissement 2017 était de bonne qualité et de nouveaux arrangements avaient été créés par certains. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir cette année 3 nouveaux candidats.



Après avoir mis en commun nos notes et appréciations, le classement est le suivant :

- 1^{er} : M. Gassien Jean-Roland
- 2^{ème} : Mme Gabuet Viviane
- 3^{ème} : M. Goupy Alain

Nous remercions également tous les autres candidats qui, par leur amour des fleurs et de la nature, font de Perrigny, un village accueillant où il fait bon vivre : MM. et Mmes Berrouet, Bounon, Brossier, Caillon, Goupy, Labeille, Lécolle, Lecoœur, Lepetit, Petit, Protois, Trollé et Gourier (Le Petit Perrigny), sans oublier les « hors concours » : Mmes Fauvernier et Fèvre, et la ferme de M. et Mme Fromont.

Le jury du concours départemental de fleurissement 2017 a désigné 2 lauréats parmi nos candidats :

- 2^{ème} prix décerné à M. et Mme Fromont dans la catégorie « Fermes, exploitations agricoles ou viticoles fleuries »,
- 7^{ème} prix décerné à M. et Mme Gassien dans la catégorie « Maisons fleuries avec jardin ».

Comme tous les ans, chaque participant se verra offrir une récompense lors des Vœux du Maire, le 6 janvier 2018.

La commission des maisons fleuries

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2017

C'est sous une légère pluie que le Maire Emmanuel Chanut, entouré des habitants de Perrigny, a commémoré l'armistice de la guerre 1914-1918. Bientôt 100 ans que le 11 novembre annonçait la fin des combats. Monsieur le Maire a rendu hommage aux soldats et a eu une pensée particulière pour Louis de Rango, ancien combattant qui nous a quittés au mois d'août. Après le dépôt d'une gerbe sur le monument aux Morts et une minute de silence, la Marseillaise a retenti. Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié.



SOIRÉE DU 13 JUILLET 2017

Gros succès cette année pour nos festivités du 13 juillet ! Plusieurs facteurs l'ont favorisé : la météo idéale, l'implication sans faille de nos associations mais aussi les désagréments de la ville d'Auxerre, contrainte d'annuler son feu d'artifice au dernier moment. C'est ainsi que de nombreuses personnes ont pu profiter de cette excellente soirée.

Tous ont pu bénéficier des animations et jeux gratuits : le tir à la carabine, le chamboule-tout, le fakir et autres... Pour les enfants, c'est le bonheur total ! Après s'être fait maquiller, ils ont pu se dévouer sur la structure gonflable et engloutir une barbe à papa juste avant la retraite aux flambeaux. Pas mal en une seule soirée ! Les adultes ne sont pas en reste et si le besoin de se restaurer se fait sentir, les sandwiches, frites, escargots et boissons sont disponibles à prix modique. Le tirage de la tombola avec 3 lots offerts par la commune a encore fait des heureux. Cette soirée est pour nous, commune et associations, l'occasion de cultiver ensemble l'identité « village » que nous souhaitons conserver au maximum. Pour clôturer cette soirée, un très beau feu d'artifice, qui n'a rien à envier à ceux de villes plus importantes d'après les spectateurs, a été tiré en musique.

Nous espérons vraiment que tous les habitants ont été heureux de partager cette soirée conviviale, tout en espérant qu'elle fasse naître des aspirations au bénévolat et permette de faire perdurer celle-ci à l'avenir.

Ci-dessous quelques photos de la soirée.



OPÉRATION TEXTILE DU LION'S CLUB

Le LION'S Club reconduit sa collecte annuelle de textiles, chaussures et sacs. Vous pourrez déposer tout ce que vous souhaitez donner à l'emplacement prévu à cet effet sous le préau situé place de la mairie (à mettre si possible dans des sacs poubelles). Cette collecte se déroulera du mardi 3 au lundi 9 avril 2018. Le profit de cette collecte sera reversé à une action locale.

SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU

RAPPEL : CONSEIL PRATIQUE

Nous vous recommandons d'effectuer régulièrement une surveillance de votre compteur. Pour cela, il suffit de fermer tous vos points d'eau et de contrôler si votre compteur est bien à l'arrêt. C'est une excellente méthode pour détecter une éventuelle fuite d'eau. Si vous avez un doute sur son fonctionnement :

Appelez la Lyonnaise des eaux au numéro suivant : 0.810.361.361 (24h/24)

LE COMPOSTAGE : COMMENT ÇA MARCHE ?



Le compostage est le processus consistant à déposer chez soi, dans un composteur, certains déchets afin de les transformer sous l'action du soleil, de la pluie et de micro-organismes, en molécules solubles pour ensuite les disperser dans le potager.

Pendant ce processus, les décomposeurs respirent, dégageant d'importantes quantités d'énergie sous forme de chaleur.

La fabrication de compost ne requiert pas de savoir particulier hormis de savoir laisser du temps au temps. Il faut également brasser son compost plusieurs fois dans l'année afin de l'aérer et de relancer l'activité des organismes décomposeurs.

• Où installer son composteur ?

Le composteur est généralement installé au fond du jardin, sur une surface plane en contact direct avec la terre, et protégé du soleil et du vent. Un composteur équipé d'un couvercle est plus efficace car la température et le taux d'humidité sont maîtrisés et la dégradation est ainsi accélérée.

• Que puis-je mettre, ou pas, dans mon composteur ?

Ce que je peux composter (composteur individuel) :

Les déchets de la maison : épluchures de légumes et fruits, restes de repas (pâtes, riz, pain...), marc de café avec filtre, thé avec sachet, coquilles d'œufs écrasées.

Les déchets de jardin : feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, branchage de petites tailles, mauvaises herbes, paille, tonte de pelouse mais en petite quantité, fanes de légumes. Les autres déchets : essuie-tout et serviettes en papier, papier journal imprimé en noir et blanc, vieux terreau de compostage.

Remarque : le composteur est conçu pour accueillir vos déchets organiques ménagers. Le composteur n'est pas adapté pour les grandes quantités de déchets de jardin. Pensez à apporter vos gros volumes de déchets de jardin à la déchèterie ou à pratiquer le compostage en tas.

Ce que je ne peux pas composter :

Les résidus de table : restes de viandes et de poisson (pour éviter les nuisibles), coquillages, produits laitiers et graisse.



Les résidus de jardin : déchets traités chimiquement, végétaux très grossiers, plantes malades, terre, gravier, sable, cailloux.

Les autres déchets : papier imprimé ou magazine couleur, prospectus publicitaires, sacs d'aspirateurs, bois de menuiserie, cendres, suie de cheminée, couches-culottes, excréments d'animaux domestiques, litières souillées, mégots, gravats, plâtre.

Remarque : il ne faut mettre aucun déchet contenant des polluants ou non biodégradables (verre, métaux, plastiques, matériaux et fibres synthétiques).

• A chaque problème... sa solution !

- Odeur désagréable ou aspect gras : votre compost est trop humide. Il faut y ajouter des matières sèches (feuilles mortes, petites tailles, pailles...)

- Moisissures blanches : votre compost est trop sec. Il faut y ajouter des déchets riches en eau (déchets de cuisine ou de l'eau en petite quantité).

- Mauvaise décomposition :

- La température extérieure est trop froide ou trop chaude : il faut couvrir le tas avec une couche de déchets secs.

- Votre compost manque d'aération : il faut y ajouter des matières structurantes, comme des branchages broyés, des branches taillées ou de la paille.

- Les déchets sont trop gros : il faut les fragmenter.

- Moucherons : ils sont présents à cause des restes de repas ou des déchets sucrés présents sur le dessus. Il suffit d'enfouir ces déchets dans le composteur ou de les recouvrir avec une couche de déchets verts.

• Comment acheter un composteur ?

La Communauté d'Agglomération propose des prix attractifs. Pour un composteur de 360 litres, il en coûtera 28,50 € et pour un 650 litres, 40 €. Je peux également me rendre dans une grande surface de bricolage ou chez un revendeur. Vous souhaitez un rendez-vous avec le "maître composteur" de la Communauté de l'Auxerrois, appelez le 0.800.89.2000.



FÊTES DES VOISINS 2017



Quartier des Bréandans



Quartier de la Renaudine

QUELQUES INFORMATIONS SUR NOTRE STATION D'ÉPURATION



Population bénéficiant du traitement des eaux usées : 47 493 habitants* répartis comme suit :

Appoigny	3 188
Auxerre	37 158
Monéteau	4 112
Gurgy	1 757
Perrigny	1 278

* Source : Insee - Recensement 2014

Pour arriver jusqu'à la station d'Appoigny, les eaux usées transitent par un réseau de canalisations. La commune de Perrigny compte actuellement environ 11 kilomètres de réseau d'eaux usées ainsi que le réseau d'eaux pluviales et quelques autres installations (poste de relèvement, bassins de rétention,...). Ce réseau d'eaux usées est relié à celui d'Auxerre puis de Monéteau pour arriver au poste de relèvement de Monéteau, qui renvoie ensuite les eaux usées jusqu'à la station d'Appoigny. Les eaux pluviales se déversent elles dans le rû de Baulche.

Chaque commune choisit son exploitant des réseaux. Auxerre a pris la société Veolia, les autres communes ont confié la délégation du service à la société Bertrand.

Perrigny compte 510 raccordements domestiques.

CONTRATS	LINEAIRE (ml)			% SÉPARATIF
	U	EU	TOTAL	
APPOIGNY	7 365	19 015	25 709	67 %
AUXERRE	72 247	95 034	167 281	57 %
GURGY		10 900	10 900	100 %
MONÉTEAU	3 885	30 730	34 615	97 %
PERRIGNY	2 128	8 528	10 656	80 %
TOTAL	83 670	161 114	244 784	66 %

(U : unitaire, EU : eaux usées)



La station d'épuration à laquelle nous sommes raccordés se situe au lieu-dit La Fontaine Thévenot à Appoigny. Mise en service en 2010, elle est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (SIETEUA) qui délègue à la Lyonnaise des Eaux les missions d'exploitation et de maintenance.

Communes composant le système d'assainissement d'Auxerre raccordées à la station de traitement des eaux usées

CCAS

Commission Communale d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale de notre commune a été dissous suite à l'application de la loi NOTRe. Les activités du CCAS ont été reprises par la Commission Communale d'Action Sociale. Il s'agit d'une instance de la commune dont font partie monsieur le Maire en tant que président, l'adjointe aux affaires sociales qui assure la vice-présidence, 3 membres élus du conseil municipal et 5 administrés non élus.

La CCAS offre différents services à la population :

- **Des conseils, aides, prises en charge ou préventions** dans des situations difficiles.

Elle vient en aide aux personnes en difficulté sociale (adolescents, adultes, personnes âgées). Pour toute demande liée à une situation particulière, vous pouvez prendre contact avec Valérie Giabbani ; une discrétion absolue vous est assurée.

- **Un relais avec les partenaires sociaux** : conseil départemental, bailleurs sociaux, Mission Locale...

- **Un repas annuel offert aux aînés** de notre commune, et distribution de colis aux personnes malades ou ne pouvant se déplacer.

Chacun le sait, la vie n'est pas toujours facile, elle est parfois parsemée d'échecs, d'embûches, de drames, d'accidents ou de maladies.

Fort heureusement, elle est aussi composée de moments de fêtes et de joies. Qu'il s'agisse de moments en famille



ou entre amis, ce sont tous ces instants de partage et de bien vivre ensemble qui rendent la vie agréable.

Le repas des aînés que nous offrons chaque année fait partie de ces instants privilégiés, riches et d'amitiés qui rassemblent les habitants et rappellent l'importance de nos valeurs, des liens d'humanité et de solidarité que nous souhaitons tous ensemble tisser et renforcer.

Le partage, le soutien aux plus fragiles, la chaleur humaine, la convivialité sont les valeurs qui nous animent et continueront de nous animer tout au long de notre mandat.

Vous pouvez compter sur toute l'équipe de la CCAS très attachée à faire perdurer ces valeurs.

SOIRÉE DES ASSOCIATIONS ET DU PERSONNEL COMMUNAL



Chaque année, la mairie invite les bénévoles actifs et investis au sein des différentes associations de la commune ainsi que l'ensemble de son personnel communal pour un dîner-spectacle. Le but est de remercier chacun d'eux pour leur contribution à la vie du village par leur participation aux différentes manifestations. Cette soirée est l'occasion de réunir tout le monde et de fédérer le monde associatif. Après avoir apprécié l'apéritif et le buffet, servis par les membres du Conseil Municipal, chacun a pu assister à un spectacle de magie de grande qualité. Sébastien et Aurore Ladruze ont su mettre l'ambiance en invitant enfants et adultes à participer à plusieurs de leurs tours. Prestidigitation, illusion et lévitation se sont enchaînées avec humour et précision laissant chacun repartir avec des mystères plein la tête : « Mais comment fait-il ? »

PLU - QUELQUES INFORMATIONS SUR LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Suite à plusieurs mois d'élaboration et après avoir émis un avis favorable au bilan de concertation, le Conseil Municipal et la Communauté de l'Auxerrois ont arrêté fin juin le projet du PLU. Petite parenthèse pour ceux qui auraient manqué un épisode ; la Communauté de l'Auxerrois, contre notre gré, est devenue dorénavant titulaire de la compétence urbanisme et en conséquence doit valider les étapes importantes de ce document.

Fin juillet, l'ensemble des pièces écrites et graphiques a été communiqué aux Personnes Publiques Associées (PPA) (communes limitrophes, chambres d'agriculture, de commerce, artisanale, gaz de France etc...) ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne afin de recueillir leur avis.

Entre temps, le tribunal administratif de Dijon a nommé Monsieur R. Moreau commissaire enquêteur.

Après retour fin octobre, les différents avis ont été examinés et des suites devront être données. L'Etat, via la préfecture, s'est prononcé favorablement mais en émettant une dizaine de réserves qui a été analysée et sera levée après enquête.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 18 décembre au 24 janvier 2018. Le commissaire enquêteur tiendra des permanences le lundi 18 décembre de 9h à 12h, le jeudi 28 décembre de 14h à 17h, le mercredi 10 janvier de 15h à 18h et le vendredi 24 janvier de 14h à 17h. Après l'enquête, il aura un mois pour rendre son rapport et sa conclusion. Nous devons ensuite rapidement intégrer les différentes modifications qui découlent de ces avis.

La procédure devrait ainsi se poursuivre et se terminer au cours du 2^{ème} trimestre 2018.

Bien évidemment, que ce soit pendant ou en dehors de la période d'enquête publique, Monsieur le Maire et moi-même restons à votre disposition pour vous fournir toutes explications sur ce futur document qui planifiera l'utilisation de notre territoire communal pour une quinzaine d'années.

L'adjoint à l'urbanisme, D. CUMONT

DÉPART À LA RETRAITE DE MARYSE MEUNIER

Les enseignants de Perrigny, élus et employés municipaux se sont réunis le 23 novembre, autour de Maryse Meunier pour fêter son départ en retraite.

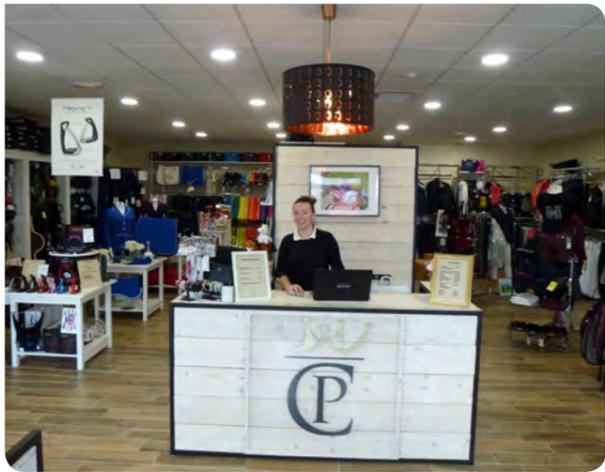
Maryse occupait le poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à l'école maternelle de Perrigny depuis 5 ans. Elle a remplacé Monique Charlot à ce poste dont le souvenir fut évoqué avec émotion. Monsieur le Maire et Marie-Christine Baron, adjointe aux affaires scolaires, ont retracé son parcours professionnel commencé à Mézilles comme agent de service à l'école maternelle. Elle a ensuite exercé les métiers de conductrice de machine de reliure et conductrice de VSL et ambulance. C'est en 2010 qu'elle obtient le diplôme d'ATSEM qui lui permettra d'intégrer l'école de Perrigny.

Ils ont souligné ses qualités humaines et professionnelles. Elle a su se faire apprécier de tous, tout naturellement et accompagner les enfants durant les premières années de leur scolarité.

D'autres activités attendent déjà Maryse, d'autres passions et d'autres projets ! Elle ne risque pas de s'ennuyer. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.



VIE DES ENTREPRISES LOCALES



CHEVAL PRO

5 bis rue de l'Auge
ZA des Bréandes, 89000 Perrigny
09.53.60.46.02 - chevalpro89@gmail.com
Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 19h00 sans interruption.

Forte de 10 années d'expérience au sein de Décathlon dans le domaine équestre, Marie Billard s'est lancée dans l'aventure de la création d'entreprise.

C'est le 2 septembre 2017 qu'elle a ouvert son magasin Cheval Pro dans la zone d'activités des Bréandes. Les passionnés d'équitation peuvent découvrir, dans un espace de 150 m², tout un univers consacré au cheval et son cavalier. Au-delà de l'habillement et des accessoires pour équidés, Cheval Pro propose également, aux amateurs comme aux professionnels, différentes prestations de service :

- broderie sur tous supports,
- pressing couvertures et autres équipements du cheval,
- location de tondeuses,
- test de selles,
- dépôt vente ...

Vous pouvez suivre l'actualité du magasin sur la page Facebook « chevalprosellerie » et bientôt sur leur site en construction www.chevalpro.fr.



FAMILY GOLF

5 ter rue de l'Auge
ZA des Bréandes, 89000 Perrigny
03.86.42.69.88 - familygolf@orange.fr
www.familygolf.fr
Horaires d'ouverture :
Du mardi au samedi de 10h15 à 19h00 sans interruption.

Tout d'abord installé sur la commune d'Appoigny en 2010, le magasin Family Golf a ouvert ses portes dans la zone d'activités des Bréandes depuis septembre 2016.

Delphine Fraineau et son mari vous accueillent et vous conseillent dans le choix des articles et des accessoires pour la pratique de votre sport. Family Golf propose des services de réparation de clubs et d'analyse de matériel à l'aide d'un équipement de test indoor.

DÉPÔT DE PAIN DE PERRIGNY

Depuis le mois de septembre, comme vous le savez déjà, notre dépôt de pain a changé de propriétaire. Après un temps d'adaptation, M. Loumi nous informe de l'évolution de son activité. Il est ouvert tous les jours sauf le jeudi. Les horaires sont les suivants :

- Lundi, mardi, mercredi, samedi : de 6h40 à 13h40 et de 15h45 à 19h30
- Vendredi : de 6h40 à 13h00 et de 15h45 à 19h30
- Dimanche : de 6h40 à 15h40

Ses produits viennent à présent de la boulangerie de Gurgy avec l'approvisionnement deux fois par jour pour vendre du pain toujours frais.

Il propose également des viennoiseries, pâtisseries, sandwiches, confiseries et quelques produits d'épicerie, avec boissons fraîches et cafés chauds. Il proposera aussi des chocolats pour les fêtes et prochainement le snack.

Il est possible de commander des gâteaux d'anniversaire, des petits fours salés et sucrés, avec un délai de commande de 48h.



NOUVEAU À PERRIGNY ! CABINET D'OSTÉOPATHIE

Depuis le mois d'octobre, Marine Mouton, diplômée de l'institut supérieur d'ostéopathie Paris Est, a ouvert son cabinet au 25 rue de l'Eglise (à côté du cabinet d'infirmières).

L'ostéopathie est une méthode de soins utilisée, à tout âge de la vie, pour le traitement et la prévention de nombreux troubles fonctionnels : articulaires, tissulaires, viscéraux et crâniens.

Elle reçoit uniquement sur rendez-vous ou se déplace à domicile sur demande. Tel. : 07.68.74.40.17.

VIE ASSOCIATIVE

PERRIGNY ET LES ANNÉES 60-70

"Perrigny et les années 60/70" et les 5 vieilles cailles Christian Mocquery, François Mille, Jean Raynal, Jean-Claude Jacquemard et Patrice Sala organisent une soirée dansante le samedi 27 janvier 2018 à la salle polyvalente de Perrigny à 20h30. Entrée 13 euros avec une boisson comprise. Renseignements au 06.07.42.35.73 ou 06.32.25.77.35.

FOOTBALL CLUB DE PERRIGNY

Changement de nom et retour au bercaill !

L'US Perrigny section Football (affilié FFF) est devenu le Football Club de Perrigny. Dorénavant, chaque association sportive de la commune est gérée indépendamment.

Au niveau sportif, nous n'avons pas reconduit l'entente initiée la saison dernière avec Charbuy. Les matchs de coupe et de championnat se déroulent donc à nouveau au stade de la Barcelle, le dimanche à 14h30.

Le début de saison est satisfaisant avec une 4^{ème} place en championnat (4^{ème} division départementale, poule C) et une qualification pour le 2^{ème} tour de la coupe Prével.

Avis à tous les amateurs, les entraînements ont lieu le jeudi à 19h30 à la Barcelle.

SOURIS A LA VIE

Un Duathlon du Sourire, sans pluie mais froid ! C'est toujours plus de 80 bénévoles qui oeuvrent pour cette épreuve sportive et caritative sur Perrigny. Nous avons eu un peu moins de concurrents en individuels (une cinquantaine de moins environ). En équipes, nous faisons régulièrement le plein. Malgré cette baisse, nous avons pu remettre 1 700 € à l'association «le Combat de Gabriel», le jeudi 16 novembre, en présence, entre autre de son président et de Monsieur le Maire. La diffusion d'un diaporama, la remise des photos souvenirs et un pot de l'Amitié ont terminé cette sympathique et agréable soirée.

Nous tenons à remercier notre commune, nos nombreux partenaires et surtout nos bénévoles pour leurs soutiens, mais également nos concurrents, jeunes (duathlon Avenir, 14 cette année) et moins jeunes pour leur fidélité.

L'année 2018 sera celle de la 10^{ème} édition de notre Duathlon du Sourire. Un événement qui sera fêté dignement : expositions, photos, animations,... seront à l'honneur. L'équipe est déjà en place et en plein travail pour une organisation exceptionnelle !!!

Au début de l'année, en janvier ou février, aura lieu notre assemblée générale. Notre Ronde de la pleine lune est envisagée le 11 février.

Un site et une page Facebook sont en cours de création et seront opérationnels début 2018. Vous pourrez alors nous suivre plus facilement.

Pour notre soirée musicale du Téléthon, petit changement cette année, elle fut composée de 4 parties ani-



mées par Annick Bacot :

- un chœur d'enfants et de solos "Onlymômes",
- une interprétation de chansons de Prévert par Annick, une voix merveilleuse,
- un trio «les Uns et les Autres», interprétant des chansons françaises et anglo-saxonnes,
- des duos de rêve avec la chorale "Au temps de l'Escale".

Sans oublier non plus, des intermèdes de théâtre par nos amis de la MJC d'Auxerre qui nous ont rejoints ce soir là. Merci à eux.

Bravo à toutes les associations qui se sont mobilisées ce week end du 8 et 9 décembre au profit de l'AFM 89. Merci à tous.

F.MIGEVANT - sourisalavie89@live.fr - 03.86.46.85.12

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEEP)



Les membres du bureau de l'APEEP souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année aux enfants, enseignants, parents et à

tous les habitants de Perrigny. Nous sommes conscients de l'intérêt que vous portez à notre association. Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, vous êtes les bienvenus à tout moment de l'année. Nous manquons toujours de bénévoles pour nos manifestations.

L'APEEP a organisé plusieurs manifestations lors de l'année scolaire 2016/2017 : un loto, une soirée dansante et une kermesse, celles-ci permettant de financer des projets, des sorties pour les enfants scolarisés à Perrigny.

Un nouveau bureau est élu pour cette nouvelle année :

Présidente : Madame De Andrade Delphine,

Vice présidente : Madame Seris Nathalie,

Trésorière : Madame Lécolle Marion,

Secrétaire : Madame Faidutti Emmanuelle.

L'APEEP souhaite préciser que le loto du 18 novembre 2017 a été reporté au 3 février 2018 à 20h30 pour des raisons de réorganisation. Nous comptons tous sur votre présence.

LES BRÉANDES – FOOT UFOLEP

Nouvelle saison pour l'équipe les Bréandes

L'équipe les Bréandes en finissant 1^{ère} la saison dernière, est montée dans le groupe supérieur UFOLEP.

La saison actuelle a démarré plus difficilement car les équipes sont d'un plus haut niveau.

L'équipe des Bréandes est composée de 16 joueurs et de 3 dirigeants.

Tous les entraînements se déroulent le mercredi soir de 18h30 à 20h. Les personnes qui souhaitent pratiquer le football à 7 peuvent se joindre à nous ces soirs là.

Nous tenons à remercier l'entreprise Maca'G pour avoir offert un nouveau jeu de maillot à l'équipe.

Nous sommes toujours à la recherche d'autres sponsors afin d'améliorer nos équipements.

Président Citras Benjamin: 06.67.48.10.74



VIVRE ENSEMBLE



Vivre Ensemble continue ses activités habituelles. Un petit rappel :

La marche le lundi, départ à 14h30 sur le parking de la salle polyvalente.

La gym le mardi de 10h30 à 11h30 à la salle multisports.

La section ouvrages (couture, tricot, broderie etc...) le mercredi de 14h30 à 17h00.

Le jeudi tous les 15 jours, Vivre Ensemble vous accueille pour des jeux de société: belote, tarot et autres jeux à votre convenance. Venez nous voir même pour une simple visite, on vous offre le goûter.

Dates à retenir impérativement :

- Samedi 20 janvier 2018 : assemblée générale à 14h30 à la salle polyvalente de Perrigny, qui se terminera par la galette des rois. Venez nombreux exprimer vos souhaits (autres activités, voyages,...)

- Dimanche 21 janvier 2018 : bourse des couturières.

Retenez aussi la date du dimanche 18 mars pour notre repas de printemps. Le thème reste à définir.

Voyage à Saumur

Les 17 et 18 septembre, nous sommes allés à Saumur pour deux jours de détente et de découverte dans cette belle région d'Anjou. Nous avons dégusté une spécialité locale « les fouées » dans un restaurant troglodytique étonnant puis avons assisté à un gala exceptionnel au cœur du grand manège de Saumur « Le Cadre Noir ». Les écuyers représentent l'esprit cavalier et l'excellence équestre. Visite guidée de la belle ville de Saumur : hôtel de ville, hôtels particuliers des bords de Loire, école de cavalerie, château..., puis visite de « pierre et lumière » dans un décor souterrain insolite : on y voit les plus beaux édifices en miniature de la région, sculptés dans le tuffeau. Nous avons terminé notre escapade par la visite guidée du « troglo des pommes tapées », activité artisanale du début du siècle. Nous étions tous enchantés de ces deux belles journées très ensoleillées.

L'association « Vivre ensemble » vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2018.



■ CHASSEURS

LE RAGONDIN SERA-T-IL UN RÉEL DANGER FUTUR POUR NOTRE ENVIRONNEMENT ?

Cet animal est originaire d'Amérique du Sud. Il est arrivé en France depuis un siècle environ pour sa fourrure. Ces animaux, échappés ou bien rendus à la liberté par les élevages sans tenir compte des désagréments qu'ils pourraient nous créer, ont pris souche dans nos rivières, plans d'eau, bassins de rétention d'eau et ruisseaux. Cette espèce fait partie des rongeurs. Depuis les années 80, elle s'est multipliée en grand nombre dans quasiment tout notre pays. A Perrigny, nous les retrouvons sur les berges du rû de Baulche, dans les mares, bassins d'eau et ruisseaux se déversant dans le rû. Nous pouvons dire que la nuisibilité chez cet animal est triple. Le souci majeur est d'ordre de santé publique et notamment la leptospirose, une des maladies bien connue des milieux humides. Elle est mortelle. Il faut savoir qu'elle se répand dans les urines. Elle peut être transmise à votre chien lorsqu'il a bu de l'eau contaminée ou bien à l'homme par un simple contact avec une eau souillée par l'intermédiaire d'une plaie. Il faut savoir qu'une morsure de ragondin peut être très dangereuse pour votre animal de compagnie. Le second problème rencontré et désagréable est d'ordre de sécurité publique. En effet, là où ils prennent possession d'un territoire, bien souvent ils s'attaquent aux berges du rivage causant pour les riverains, pêcheurs, chasseurs et promeneurs, de grands risques d'accidents par leurs terriers énormes résultant à des éboulements. Pour finir, cet animal a un impact négatif sur la végétation et l'avifaune. Il se nourrit des œufs d'oiseaux nichant au sol. Il serait responsable de la disparition d'espèces d'oiseaux dans diverses régions. Il faut craindre pour les habitats sachant que chaque animal consomme de 0,8 à 1,5 kg de végétaux aquatiques par jour et même des céréales tel le maïs, occasionnant des dégâts importants. Le développement de cette espèce animale est très rapide puisqu'il peut atteindre 3 portées par an avec une moyenne de 6 petits après une gestation de 132 jours et que la maturité sexuelle est d'environ 5 à 6 mois.

Pour conclure, le problème des espèces invasives est souvent inconsidéré ; même si certaines sont sympathiques, d'autres sont un véritable fléau pour notre biodiversité.

Les chasseurs de Perrigny
P. MOREL

■ ASSOCIATION LES MINIPOUSS

Cette année encore, toutes les activités ont ravi petits et grands. Notre journée à Nigloland en juillet dernier a enchanté parents et enfants.

Nous vous remercions de nous suivre régulièrement à notre spectacle de Noël mi-décembre, à notre premier marché de Noël cette année et à notre loto annuel, prévu en 2018 le samedi 10 mars à 19h, salle polyvalente de Perrigny. De nombreux lots vous y attendent. Son bénéfice nous permettra ainsi d'effectuer des sorties pendant les vacances scolaires et de faire vivre notre association. Tous les enfants se joignent à nous pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Les Minipouss



HISTOIRE PATRINIACIENNE

Pour ce numéro, c'est Françoise MIGEVANT qui a gentiment accepté de nous livrer quelques souvenirs de sa vie à Perrigny.

Françoise et son mari, Dominique, arrivent dans notre village en 1973 où ils achètent une bâtisse à restaurer dans la Grande Rue.

Ils sont les heureux parents de Frédérique et Christophe qui leur ont donné 6 petits enfants âgés aujourd'hui, de 10 à 21 ans. Toute jeune institutrice, elle obtient un poste à Perrigny en 1976. Sa 1^{ère} salle de classe se situait au dessus de la Mairie, puis par la suite, dans l'ancienne école des filles, chauffée à l'époque par un poêle à bois que le garde-champêtre venait alimenter. Ensuite, il y a eu la construction de préfabriqués et enfin en 1980, le groupe scolaire, où elle a pu apprécier les excellentes conditions de travail. Ce poste lui a aussi permis de se faire une amie en la personne de Marie-Luce Thévenot, sa collègue, qui comme elle, a terminé sa carrière à Perrigny.

De cette période, elle se souvient du tout premier «Foyer de Jeunes, d'éducation populaire et d'action sociale» (FJEPAS) créé en 1971 sous la présidence de Michel Péchenot. Il était composé de deux sections : «Jeunes et organisation des fêtes» et «action sociale et aide aux personnes âgées». Il n'y avait pas encore d'associations comme aujourd'hui.

Voyant cette jeune institutrice active et dynamique, Michel Péchenot et Lucette Chanut lui ont demandé d'intégrer le foyer afin de s'occuper des jeunes du village. Elle en devint la Présidente en 1976. Avec l'ensemble de ses membres et bénévoles, toutes sortes d'activités étaient organisées :

- tous les mercredis pour les ados, les ateliers ping-pong, baby foot, tir, claquettes, etc... animés avec Arlette Jeully,
- une troupe de majorettes encadrée par Claudie Mathiot,
- la séance cinéma, dirigée par M.Segaud, installée une fois par mois dans le foyer préfabriqué.

- au 1^{er} mai, un mât, le «mai», était installé devant la mairie et les jeunes rapportaient au pied toutes sortes d'objets qui traînaient dans le village,
- des rallyes voitures sur l'ensemble du département, avec énigmes, épreuves culturelles et sportives concoctés par les familles Schroeder et Bacot et conclus en général par un repas,
- le carnaval avec son défilé de fantômes, le soir, éclairés de lanternes et accompagnés de tambours et trompettes,
- les feux de la Saint-Jean avec les danses du PLPB (Patronage laïque Paul Bert) et un grand barbecue derrière l'église,
- le 14 Juillet avec la tombola des dames, toutes sortes d'activités gratuites et son bal.

Perrigny, par l'intermédiaire de son foyer, a également été à l'origine de jeux inter-villages (avec Charbuy, Venoy, Monéteau, Beauvoir et Gurgy). Ils se déroulaient sur le terrain de foot, avec la création et le montage d'une piscine pour les jeux d'eau et la construction d'un énorme bonhomme «Le Père Igny», qui était promené dans le village et brûlé ensuite le jour du carnaval. Ces jeux ont duré 5 ans et attiré jusqu'à 2500 personnes ! C'est en 1982, après 6 années bien remplies qu'elle passe la main à Jean-Marie Quentin.

Parallèlement, elle continue d'exercer son métier avec passion, donnant même, pendant une période, à raison d'une fois par mois, des cours aux parents pour les informer des enseignements de maths et français dispensés aux enfants.

A partir de 1980, elle a souhaité, avec la PIJ (psychiatrie infanto-juvénile), intégrer dans sa classe des enfants à comportement difficile, permettant à chacun d'avoir une chance de réussir dans la vie. D'autre part, de nombreuses sorties scolaires étaient organisées comme les classes de neige, les classes de découverte, les classes de mer à l'Île d'Yeu, les voyages en Angleterre, l'escalade, le tour de l'Yonne en vélos. Tout cela a, bien sûr, pu être mis en place grâce au concours des municipalités successives avec les-



quelles elle a toujours eu d'excellents rapports. Elle tient d'ailleurs sincèrement à les remercier pour la confiance qu'elles lui ont toujours accordée.

N'oublions pas non plus les kermesses de fin d'année qui étaient de véritables spectacles avec costumes et décors faits mains. Tout le monde donnait de sa personne : enseignants, atsem, parents, employés municipaux, municipalité, et bien sûr son mari, sur qui elle pouvait compter toute l'année, pour l'aider, surtout dans les travaux manuels et dans la fabrication de divers objets.

A cela, il faut également ajouter, son poste de directrice de l'école élémentaire. C'est en 2008, après 32 années passionnantes passées dans cette école, qu'elle a terminé sa carrière.

L'année précédente, avec les familles Sutter et Habert et Philippe Ederlé, elle crée l'association «Mets tes baskets, écrase la maladie et souris à la Vie», dont le logo et le titre ont été imaginés par sa fille Frédérique et Julia Sutter. L'appellation étant trop longue, elle a été réduite à «Souris à la vie». Celle-ci a pour but d'aider financièrement d'autres associations qui œuvrent pour des enfants handicapés.

Pour récolter des fonds, il fallait trouver

une épreuve sportive qui n'existait pas encore dans l'Yonne. C'est ainsi qu'est né le Duathlon du sourire, qui est maintenant très renommé dans le département grâce, principalement, à toute cette équipe de bénévoles qui œuvrent et donnent de leur temps sans compter. On fêtera l'année prochaine les dix ans d'existence de cette manifestation.

L'association organise également, tous les ans, la randonnée de la «ronde de la pleine lune» en février, et participe à la préparation du Téléthon.

Le moteur de sa vie a toujours été les enfants. Elle a même participé à plusieurs raids des Gazelles dont le but était d'apporter des kits scolaires aux enfants des pays africains.

Françoise termine notre entretien par cette conclusion : «C'est vrai que je me suis beaucoup investie et que j'ai beaucoup donné pour les enfants et pour mon village, mais j'ai tellement reçu !!»

Et bien sûr elle poursuit toujours ses engagements avec cette même énergie légendaire !



VIE SCOLAIRE

RYTHMES SCOLAIRES

La commune de Perrigny applique la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014. Fin juin dernier, un décret est paru permettant aux communes de déroger à la réforme pour revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et donc de sortir du dispositif actuel. Au vu des délais trop courts pour statuer sur ce texte, la commune avait fait le choix fin juin 2017 de :

- maintenir la semaine à 4 jours et demi pour la rentrée 2017,
- engager une nouvelle concertation fin 2017 pour réfléchir et anticiper une sortie ou non du dispositif, pour la rentrée 2018.

Suite à plusieurs réunions (commission des Affaires Scolaires le 8 novembre et conseil d'école ordinaire le 16 novembre) et à la diffusion d'une enquête auprès des parents, il ressort qu'une grande majorité des parties prenantes est favorable au retour à 4 jours. La validation d'une demande de dérogation à la semaine de 4 jours et demi nécessite une délibération du Conseil Municipal, un vote au conseil d'école extraordinaire et la présentation du projet auprès de l'Education nationale pour validation avant le 15 décembre.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour la 4^{ème} année consécutive, des activités périscolaires sont proposées aux enfants des écoles de Perrigny. Elles sont variées et adaptées à l'âge de chacun. Activités sportives, arts plastiques, dessins, peinture et travaux manuels sont animés par des intervenants confirmés :

- les mardi et jeudi pour les enfants de l'école élémentaire (25 inscrits chaque jour),
- les lundi, mardi et jeudi pour les enfants de l'école maternelle (6 inscrits chaque jour).

Cette offre de qualité n'est possible qu'à partir du moment où la commune bénéficie du fond d'amorçage (équivalent à 50 € par enfant).

La suppression redoutée de cette subvention par l'Etat dès la prochaine rentrée risquerait, malheureusement, de remettre en cause tout ou partie de cette offre.

REMISE DE CADEAUX AUX ÉLÈVES DE CM2

Le mois de juin dernier a sonné la fin de l'année scolaire. Mais pour les élèves de CM2, ce fut également la fin d'une période de 8 ans passée à l'école élémentaire de Perrigny. Cela signifie tourner la page à de nombreuses petites habitudes prises avec les parents, les copains, les instituteurs, et le personnel communal. Pour ces élèves, les études secondaires ont désormais débuté il y a quelques semaines.

C'est pour marquer le terme de ce cycle que la Mairie de Perrigny a accueilli les élèves de CM2 pour les féliciter et leur remettre un cadeau.

Cette année, le dictionnaire a laissé la place au sac de sport. Plus d'une vingtaine d'élèves ont été visiblement ravis. L'après-midi s'est poursuivi par la visite de la mairie, de la salle des mariages, sans oublier le bureau de Monsieur le Maire.



Il s'est terminé par le visionnage d'un film sur le rôle du Maire et de son conseil municipal, et par un goûter, avant de se préparer pour de nouvelles aventures au collège. Nous souhaitons à tous ces élèves de belles et studieuses études, et à plus long terme, la chance de pouvoir exercer le métier qu'ils souhaitent.

Les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la commune : www.perrigny.fr (rubrique « vie du conseil »)

EXTRAITS DU 18 JUILLET 2017

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 11 juillet 2017, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 18 juillet 2017 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERG, C. CAGNAT.

Absents excusés : S. VIGNOL (pouvoir à E. CHANUT), R. LECOLLE (pouvoir à E. CHAPILLON), M-H. MOUTURAT (pouvoir à S. PREAU).

Secrétaire de séance : E. CHAPILLON.

ORDRE DU JOUR

- Cession de bail du dépôt de pain.
- Contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- Suppression poste d'attaché territorial.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2017/33 - DÉPÔT DE PAIN – BAIL COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail commercial a été conclu avec Monsieur et Madame LEMASSON, boulangers à APPOIGNY, à compter du 1^{er} décembre 2009 pour se terminer le 30 novembre 2018. Monsieur et Madame LEMASSON cessent leur activité et émettent le souhait de céder le fonds de commerce de boulangerie exploité dans le local communal au profit de Monsieur Cyrille HOMMET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions :

- **AGRÉÉ** la cession du bail et du fonds de commerce, et **ACCEPTE** le cessionnaire aux lieux et place du cédant,
- **DISPENSE** que soit faite à la commune la notification par huissier de justice,
- **SE RÉSERVE** tous droits et actions contre le vendeur tant pour le paiement des loyers et accessoires, que pour l'exécution des conditions du bail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession,
- **INSISTE** sur le fait que toutes les conditions du bail signé à l'origine avec M.Mme LEMASSON doivent continuer à être respectées, notamment celle qui concerne la destination des lieux, à savoir, « exclusivement un fonds de commerce de boulangerie »,
- **PRECISE** que les frais notariés ne seront pas à la charge de la commune.

CM-2017/36 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2017/17 du 11/07/2017 :** Extension réseau d'eaux usées – Attribution du marché à l'entreprise ETPB.

AFFAIRES DIVERSES

- **Jardin communal :** Les locataires du jardin cadastré AH 260 au lieu-dit « Les Champs Charmoy » ne souhaitent plus s'en occuper. Celui-ci est donc de nouveau disponible, toute personne intéressée doit se faire connaître en mairie.

- **Retraite pour invalidité d'un agent :** Un agent communal est placé en retraite pour invalidité depuis le 3 juillet dernier. Cette personne s'occupait notamment de l'entretien des locaux et de la surveillance périscolaire.

- **Plan Local d'Urbanisme :** Le projet du PLU a été arrêté par la Communauté de l'Auxerrois lors de sa réunion de conseil du 29 juin 2017.

- **Festivités du 13 juillet :** Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur VIGNOL à tous les conseillers pour leur investissement dans le déroulement de la manifestation. Ceux-ci le félicitent à leur tour pour sa bonne gestion de l'organisation et le travail réalisé en amont.

- **Transfert des zones d'activités économiques :** Un courrier, signé de Monsieur le Maire et de deux autres communes concernées par le transfert de leurs zones d'activités a été envoyé à la Communauté de l'Auxerrois. Il est demandé à son président de bien vouloir prévoir des réunions de concertation entre les parties concernées avant que la CLECT ne se réunisse.

- **Sécurisation des écoles :** Les travaux d'électricité nécessaires dans le cadre du programme de sécurisation des écoles ont été attribués à l'entreprise APAGELEC pour un montant de 3754,50 €.

- **Extension réseau d'eaux usées RD158 :** Les travaux d'extension du réseau d'eaux usées au niveau de la rue des Ecoles vont démarrer fin juillet. La circulation sera perturbée pendant environ deux mois.

EXTRAITS DU 5 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 29 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 5 octobre 2017 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PRÉAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M.LUTGEN, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absents excusés : M. TOUSSAINT, F. RAGOBERG (pouvoir à E. CHANUT).

Secrétaire de séance : M.H. MOUTURAT.

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative du budget.
- Tableau modificatif des subventions aux associations.
- Vote du taux de la taxe d'aménagement.
- Contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- Convention « Droit de Préemption Urbain » avec la Communauté de l'Auxerrois.
- Contrat d'assurance risques statutaires.
- Avis calendrier d'ouverture des dimanches pour les magasins de la zone d'activités.
- Transfert de la compétence « eau potable » pour les communes arrivées récemment au sein de la Communauté de l'Auxerrois.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2017/41 - CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE GESTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de l'Auxerrois exerce depuis le 1er janvier 2017, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale. Cette compétence inclut le Droit de Préemption Urbain (DPU). L'article L213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur un ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire* ».

La Communauté de l'Auxerrois propose donc de déléguer ponctuellement l'exercice du Droit de Préemption Urbain à la Commune pour une durée d'1 an renouvelable une fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'exercice du droit de préemption urbain et à prendre toutes décisions et actes en vue de l'exécution de la présente délibération.

CM-2017/43 - OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (dite loi Macron) a modifié la réglementation relative à la dérogation accordée par le maire au repos dominical prévue par le Code du Travail. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nombre de ces dimanches est porté à 12 au maximum par an (art. L.3132-26 du code du travail), contre 5 auparavant.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Les décisions autorisant à déroger à la règle du repos dominical, ne peuvent l'être qu'à l'égard d'une catégorie d'établissement exerçant la

même activité commerciale, sans pouvoir être limitées à un seul établissement.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (art. L.3132-26). Pour une application en 2018, la liste devra donc être arrêtée avant le 31 décembre 2017.

L'arrêté du maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés (art. R.3132-21). Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5 par an, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Le conseil municipal, avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- **EMET** un avis favorable sur le calendrier proposé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les actes administratifs en conséquence avant le 31 décembre 2017.

CM-2017/44 - TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE DES COMMUNES DERNIÈREMENT ARRIVÉES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délibération prise par la Communauté de l'Auxerrois, en date du 15 juin 2017, pour intégrer les services publics d'eau potable des communes de Coulanges-La-Vineuse, Escamps, Escolives Sainte Camille, Gy L'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes.

Conformément à l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à chaque commune membre de se prononcer sur l'extension de cette compétence optionnelle eau potable à l'ensemble des 29 communes de la Communauté de l'Auxerrois.

Lors du conseil communautaire du 15 juin 2017, les communes concernées par ce transfert de compétence ont en majorité signifié leur opposition à ce changement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence eau potable des communes issues de la Communauté de communes du pays coulangeois ayant intégré la Communauté de l'Auxerrois.

AFFAIRES DIVERSES

- **Réfection Route Départementale n°158 :** Plusieurs automobilistes ont appelé en mairie pour se plaindre du manque de signalisation à l'occasion des travaux de l'Agence Territoriale Routière (ATR), pour la mise en œuvre de la couche de roulement sur la RD158. Ceux-ci n'étaient pas indiqués et la circulation n'a pas été interdite au moment des travaux qui ont suscité des projections de goudron et endommagé des véhicules. Monsieur le Maire va écrire un courrier à l'ATR pour obtenir des explications.

EXTRAITS DU 19 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 12 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 19 octobre 2017 à 19 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PRÉAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M.LUTGEN, F.RAGOBERG, C. CAGNAT.

Absents excusés : M. TOUSSAINT, R. LECOLLE (pouvoir à E. CHAPILLON).

Secrétaire de séance : S. PRÉAU.

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués et suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.
- Questions diverses.

Le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal présents, au nombre de 12, et a constaté que le quorum était atteint.

A l'ouverture de la séance, le conseil municipal a désigné Madame Sylvie PRÉAU en qualité de secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES PARTIELLES

Il a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés, M. CUMONT Denis et Mme PREAU Sylvie, et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, M. VIGNOL Stéphane et Mme CAGNAT Carine, présents à l'ouverture du scrutin.

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le président a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Il s'agit de la liste CHANUT composée comme suit :

Titulaires : GIABBANI Valérie, CHANUT Emmanuel, BARON Marie-Christine

Suppléants : PRÉAU Sylvie, CHAPILLON Eric, RAGOBERG Fabrice.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé un bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos, et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	13

Proclamation des élus :

La liste CHANUT a obtenu 13 suffrages.

Les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants sont déclarés élus.

Après avoir clos le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal à l'élection des sénateurs à 19 h 30, Monsieur le Maire poursuit la séance ordinaire du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter les points suivants :

- Vote du taux de la taxe d'aménagement,
- Versement d'une parcelle au domaine public.

CM-2017/46 - URBANISME – TAXE D'AMÉNAGEMENT (Annule et remplace la délib. n° 2017/39 du 07/02/2017)

Monsieur le Maire rappelle les principes de la taxe d'aménagement qui est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme et dans les communautés urbaines mais pas dans les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Le conseil municipal, vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, reconductible d'année en année. Le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

CM-2017/48- DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2017/20 du 09/10/2017 :** Mission maîtrise d'œuvre aménagement du centre bourg – attribution du marché.
- **N° 2017/21 du 09/10/2017 :** Réfection des trottoirs rue des Sarmettes, rue de la Treille, rue des Pessiaux et place de la Hotte – attribution du marché.
- **N° 2017/22 du 09/10/2017 :** Création d'une allée piétonne rue des Vignerons et réfection de l'allée du Colombier – attribution du marché.
- **N° 2017/23 du 09/10/2017 :** Entretien voirie programme 2017 – attribution du marché.

AFFAIRES DIVERSES

Salle des mariages : Un règlement de mise à disposition du salon qui se trouve dans la salle des mariages a été établi afin que le club Vivre Ensemble puisse y exercer ses activités de loisirs les mercredis et jeudis après-midis à partir du mois de décembre.

VIE DE LA COMMUNE

AGENDA DES MANIFESTATIONS

DÉCEMBRE :

Le 31 : réveillon (comité des fêtes)

JANVIER :

Le 6 : vœux du Maire
le 20 : assemblée générale du club Vivre Ensemble
le 21 : bourse des couturières (club Vivre Ensemble)
le 27 : soirée dansante (Perrigny années 60/70)

FÉVRIER :

Le 3 : loto de l'APEEP (parents d'élèves)

MARS :

le 10 : Loto des Minipouss
le 18 : repas du club Vivre Ensemble
le 24 : Salon bien être (Souris à la vie)

ETAT CIVIL

BIENVENUE À :

MVONGO Mélissa, le 02/05/2017
GÉRARD Lylia, le 23/05/2017
SUTTER Hannah, le 05/06/2017
AHAMED Amina, le 22/08/2017
BARRIAT Léopold, le 18/09/2017
LOURDIN Elian, le 28/09/2017



ILS SE SONT UNIS :

KIMUETI Willy et MAZEAU Elsa, le 06/05/2017
MACON Samuel et SUTTER Julia, le 01/07/2017
AHAMED Bendjadid et HIMIDI Djamilia, le 07/07/2017
ROUMIEUX Bastien et EL GUIR Nabila, le 29/07/2017



ILS NOUS ONT QUITTÉS :

MÉRAT Robert, le 31/05/2017
COURTIN Robert, le 13/06/2017
DÉLOY Bernadette, le 28/06/2017
LE STRAT Théophile, le 13/07/2017
PLANCON Thérèse née DESMONTS, le 14/07/2017
MARAUULT Madeleine, née MAZZOLA, le 31/07/2017
DE RANGO Louis, le 22/08/2017
BOURDIAU Paulette née GEAI, le 06/09/2017
BREUILLER Adeline née CHAMBENOIT, le 11/09/2017
GASSIEN Geneviève née LAIGNEL, le 18/09/2017
COGNIER Georges, le 18/09/2017
BOUTILIÉ Ghislaine, le 18/10/2017
BARDOUX Thérèse, née COURCY, le 30/10/2017
LAMBERT Maurice, le 18/11/2017
GUILLAUME Marcelle née DUPONT, le 20/11/2017
DARSAU Jean-Pierre, le 20/11/2017

CLIN D'OEIL

INSOLITE :

Nouvelles dégradations au terrain de foot !

Cette fois-ci, inutile de porter plainte contre les vandales puisque ce sont les sangliers qui ont retourné une partie du terrain.



INFOS PRATIQUES

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC

Du lundi au vendredi après-midi de 14 h à 18 h
et le lundi matin de 9 h à 12 h
Tél. : 03.86.46.64.17 - Fax. : 03.86.42.74.77
Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
Site internet : www.perrigny.fr

HORAIRES DÉCHÈTERIES

Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Branches	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Monéteau	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h	Fermé
Venoy	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Augy	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Auxerre	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h	Fermé
Hiver du 1 ^{er} novembre au 31 mars							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Branches	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé
Monéteau	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé
Venoy	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé
Augy	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé
Auxerre	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches 'encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.

Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information **0 800 89 2000**

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit)**.

AUTOCOLLANT STOP PUB

Nous tenons à votre disposition en Mairie un autocollant stop pub, destiné à être apposé sur votre boîte aux lettres. Pour information la publicité que nous recevons représente en moyenne 35 kg de papier par an et par foyer. Sachez que s'il dit non aux publicités diverses, il dit en revanche oui aux informations des collectivités (Perrigny Info, Intercom, Auxerre Magazine...)

ASSOCIATIONS :

A.D.M.R. : Secrétariat - 8 chemin des Coulemine PERRIGNY - 03.86.46.61.80 - mdsperrigny@admrperrigny.fede89.admr.org • **ASSOCIATION TENNIS PERRIGNY :** Mme GUITTONNEAU Virginie - 20 rue du Bas de Bréandes PERRIGNY - atpperrigny@gmail.com • **CHASSE : M. MOREL Patrick** - 19 rue de la Coulemine PERRIGNY - 03.86.46.10.90 • **CLUB VIVRE ENSEMBLE :** Mme CRETIN Catherine - 22 rue des Vendanges PERRIGNY - 03.86.46.65.26 • **COMITE DES FETES :** Mme SACHELLI Lucette - 5 rue des Acacias PERRIGNY - 03.86.46.76.64 • **GOSPEL FOR EVER : Secrétaire M. TARIS Franck** - 15 rue des Forterres PERRIGNY - gospelforever89@gmail.com • **LES BREANDES (foot à 7) : M. CITRAS Benjamin** - 10 rue des Vignes PERRIGNY - 06.67.48.10.74 - lesbreandes@gmail.com • **LES MINIPOUSS - Mme DELESSART Francine** - 7 rue de la Taille PERRIGNY - 03.86.46.49.27 • **PARENTS D'ELEVES - Mme De Andrade Delphine** - 1 allée Lavoisier AUXERRE - 06.58.20.43.16 - apeep89@free.fr • **PERRIGNY ET LES ANNEES 60-70 - M. MOCQUERY Christian** - 4 Allée des Prés PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **PERRIGNY ANIMATION DÉTENTE (P.A.D.) - Mme RIGOLET Lucie** - 56 rue de Chazelles LINDRY - 06.09.85.44.98 - association.pad@gmail.com - **Tel vide grenier** - 06.95.37.44.93 - **Infos Gym - Cécile TREMBLAY** - 03.86.72.07.75 - 06.78.15.60.62 - **Chorale : Jean-Guy BEGUE** - 03.86.52.32.15 • **POMPIERS - M. HOUDRE Didier** - 5 rue des Sarments PERRIGNY - 03.86.46.72.65 • **SOURIS A LA VIE - Mme MIGEVANT Françoise** - 27 Grande rue PERRIGNY - 03.86.46.85.12 - sourisalavie89@live.fr • **PERRIGNY CYCLISME - M. MOCQUERY Christian** - 4 Allée des Prés 89000 PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **PERRIGNY FOOTBALL CLUB - M. SCHIED Cédric** - 33 rue du Pavillon APOIGNY - 06.37.63.23.24 - appoigny-perrigny.us@lbf-foot.fr • **US PERRIGNY JUDO, GYM et TAI-CHI - Mme BADAIRE Christine** - 12 rue Gouaix ST BRIS LE VINEUX - 06.16.89.25.96 • **YOGA - Mme RODZEN Lydie** - 4 rue St Exupery AUXERRE - 03.86.46.10.72